

DEPARTEMENT
Charente-
Maritime

Séance du 28 mai 2024

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal
19

en exercice
19

Nombre de
présents
13

Nombre de votants
15
Date de la
convocation
22 mai 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, Troisième Adjoint, Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint--Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - - Monsieur DEBRIE Didier - Monsieur LATREUILLE Alain- Monsieur CHAGNOLEAU Joël

Excusés : Madame GOMEZ Mauricette (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice), Madame BERUSSEAU Evelyne, - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU Joël)

Absents : Monsieur VICI Laurent -Madame Christine CHAPRON - Madame STRADY Emmanuelle

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur REY Michel

2024 05 35- Vente de la parcelle C1563 rue du Monard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024-02-03 concernant la Cession de terrain-délaissé de voirie-désaffectation /déclassement rue du Monard,

Vu l'avis des Domaines en date du 16/02/2024,

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'après avoir délibéré au début de février sur la cession de principe de la parcelle C1563 auprès de M. Jaehrling, la commune a obtenu l'avis des domaines.

Il en ressort que la valeur de ce terrain d'une superficie de 243 m², sis 17 rue du Monard, parcelle C1563, a été estimée à 730 €, et que l'ensemble des propriétaires riverains ne sont pas intéressés.

M. Le Maire propose au conseil municipal de vendre ce terrain au prix estimé par les Domaines et de faire supporter à l'acquéreur, les frais notariés résultant de cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De vendre le terrain sis 17 rue du Monard, parcelle C1563 d'une superficie de 243 m² à M. Jaehrling, étant donné que les autres propriétaires riverains ne sont pas intéressés par celle-ci ; pour un montant de 730 € hors taxe et hors droits,
- Que l'intéressé prendra également à sa charge les frais notariés liés à cette vente,
- D'autoriser M. le Maire à signer la vente auprès du notaire choisi par la commune et tous actes nécessaires à la réalisation de celle-ci.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le GUA, le 28 mai 2024,
Le Maire, Patrice BROUHARD



Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 31/05/2024

Publiée sur le site internet le : 31/05/2024

Affichée le : 31/05/2024